

Image not found or type unknown



## montant de l'indemnité AIPP

Par **fee-ecureuil**, le **24/01/2020** à **19:19**

Bonsoir,

J'ai eu un accident. j'ai une assurance accident d'une part auprès de mon assurance et d'autre part auprès de la banque postale. Les deux organismes m'ont demandé de passer une visite médicale avec un de leur médecin expert. Les visites ont eu lieu et j'ai eu le rapport des deux médecins. Est-il je pourrai recevoir l'indemnité des deux côtés;  
Avec mes remerciements.

Martine Braconnier.